

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	76

PRESENTS	64
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	16

Vote Pour :	76
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

14 JANVIER 2025

Date d’Affichage

14 JANVIER 2025

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 20 JANVIER 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt janvier à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Gabriel CARRAMUSA, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Francis PRADIER, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU à Julien BACOU, Françoise BOURDET à Nicolas GERAUD, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Dominique BOYER à Christian PERO, Serge GARRIGUES à Christophe GOURMANEL, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Christel PALIS à Dominique HIRISSOU, Didier SALANDIN à Marie-Claire MATE, François VERGNES à Paul BOULVRAIS.

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Lahcène BAAZIZ, Jean-Louis BOULOC, Jacques BROS, Alain CAUDERAN, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Marc MIRALES, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Max MOULIS, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°07_2025

ACTES : 1.1.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 07- Autorisation de signature de l’accord-cadre « Achat à la pompe de carburants et ADBLUE par cartes accréditatives et approvisionnement en GNR - lot 01 Carburant secteur Gaillac »

Exposé des motifs

Il s'agit de l'attribution de l'accord-cadre pour l'achat à la pompe de carburants et ADBLUE par cartes accréditatives et approvisionnement en GNR pour le lot 1 Carburant secteur Gaillac. La consultation en appel d'offres ouvert s'est déroulée du 20 novembre 2024 au 23 décembre 2024. La durée du marché débute à compter de la notification jusqu'au 30 juin 2025 pour douze mois reconductible trois fois douze mois.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 janvier 2025 a attribué l'achat à la pompe de carburants et ADBLUE par cartes accréditatives et approvisionnement en GNR pour le lot 1 Carburant secteur Gaillac à SOCIETE D'IMPORTATION LECLERC (SIPLEC) - 94859 IVRY SUR SEINE CEDEX.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code de la Commande publique notamment les articles R2124-2-1° et R2161-2 à R2161-5 et L2125-1,

Vu le procès-verbal d'attribution de la Commission d'appel d'offre réunie le 13 janvier 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à signer les accords-cadres relatifs à l'achat à la pompe de carburants et ADBLUE par cartes accréditatives et approvisionnement en GNR – Lot 1 Carburant secteur Gaillac conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que tout document afférent aux :

Lot n°1 : Carburants Secteur Gaillac

SOCIETE D'IMPORTATION LECLERC (SIPLEC)
26, quai Marcel BOYER
CS 10027
94859 IVRY SUR SEINE CEDEX

Le montant minimum de commandes est de 31 922.00 euros HT et le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 200 000.00 euros HT.

Le montant minimum de commandes est de 31 922.00 euros HT et le montant maximum de commandes est de 385 000.00 euros HT pour la durée de la période de reconduction n°1.

Le montant minimum de commandes est de 31 922.00 euros HT et le montant maximum de commandes est de 385 000.00 euros HT pour la durée de la période de reconduction n°2.

Le montant minimum de commandes est de 31 922.00 euros HT et le montant maximum de commandes est de 385 000.00 euros HT pour la durée de la période de reconduction n°3.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

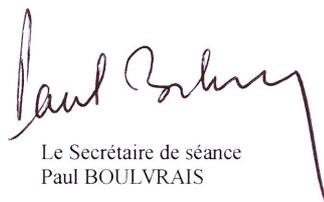
Le 29 JAN. 2025

- publication - mise en ligne
Le

29 JAN. 2025

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.